

Vivre en sécurité dans un environnement apaisé

Dans de nombreuses villes dont Fontenay les changements sociétaux, la situation économique, le manque de perspective, font qu'incivilités et délits se multiplient et viennent troubler la vie de tous et en particulier des plus fragiles.

Pour lutter contre ces incivilités et délits, l'Appel pour Fontenay se fixe comme objectif d'agir au niveau de la prévention et de la dissuasion qui se situent dans le périmètre de l'action municipale.

Renforcer la prévention

La municipalité poursuivra et développera les actions de prévention menées par les travailleurs sociaux : éducateurs, médiateurs, conseillers familiaux.

La municipalité veillera à ce que les plages horaires d'accès aux équipements collectifs répondent aux attentes des fontenaysiens et en particulier des plus jeunes afin de proposer des activités en soirée, le week-end et pendant les congés.

La municipalité agira également au niveau de l'environnement pour supprimer les conditions matérielles facilitant les comportements délictueux : éclairage public inadapté ou défaillant, larges espaces publics inaccessibles aux voitures de police.

Les résultats effectifs de ces actions seront régulièrement évalués pour que celles-ci soient si nécessaires adaptées afin de rester pertinentes.

Participer à la dissuasion

La dissuasion incombe aujourd'hui à l'État au travers de la police nationale mais aussi aux municipalités au travers de la police municipale. Le maire actuel n'a hélas jamais voulu prendre réellement en compte cette répartition des tâches de police au prétexte que selon lui la police est une fonction régaliennne devant être assurée exclusivement par l'État.

La municipalité créera une vraie force de police municipale de proximité disposant d'effectifs suffisants pour être en permanence au service des citoyens. Placée sous l'autorité du maire, cette police municipale remplira sa mission dans le cadre d'une convention de coordination avec la police nationale.

En complément de la présence humaine des polices nationales et municipales, la dissuasion sera aussi assurée par des dispositifs de vidéoprotection conformes aux recommandations de la CNIL là où de tels dispositifs s'avéreront utiles.

Accepter la sanction

Quand prévention et dissuasion ont échoué et quand un délit ou un crime a été commis, c'est le rôle de la Justice de juger et de sanctionner le ou les auteurs identifiés.

Les élus devront donc s'en remettre à cette institution et ils s'abstiendront d'interférer avec l'action de celle-ci pour tenter d'atténuer les responsabilités des auteurs ou la gravité des faits.

L'impunité ne devra plus être de mise et aucun crime ou délit dont le ou les auteurs seront identifiés ne devra rester sans sanction.

L'objectif de l'Appel n'est pas de transformer Fontenay en ville sous surveillance.

L'objectif de l'Appel est que chaque fontenaysien, quel que soit le quartier où il réside, s'y sente bien et en sécurité.